

# DOSSIER DE PRESSE

***Mobilisons-nous pour la formation de  
base en entreprise !***

**Du 8 au 12 mars 2012**

## SOMMAIRE

- Communiqué de synthèse
- Les temps forts de l'événement
- Formation et financement : quels avantages pour l'entreprise ?
- Les enjeux de la formation de base en entreprise
- L'action du PREFOB en matière en formation de base

## Communiqué de synthèse

### « *Travailler et Apprendre* » : on a tous à y gagner !

En partenariat avec l'Agence National de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI), une semaine de mobilisation pour la formation de base en entreprise est organisée du 8 au 12 mars 2012. Cet événement sera marqué par des journées de mobilisation et des rencontres en présence d'Hervé FERNANDEZ, directeur de l'ANLCI. L'ensemble des services de l'Etat, des chambres consulaires et des conseillers en formation se mobilisent autour de temps forts :

- Jeudi 8 mars 2012 de 9h30 à 12h30 (salle de l'IGRC) : présentation de la Charte des bonnes pratiques de l'ANLCI et signature de cette Charte en présence des représentants nationaux des organismes collecteurs de la taxe professionnelle.
- Jeudi 8 mars 2012 de 14h30 à 16h30 (salle de l'IGRC) : réunion d'information sur le référentiel des compétences clés en situation professionnel par Hervé FERNANDEZ.
- Vendredi 9 mars de 18h à 20h (Auditorium de l'IGRC) : conférence-débat autour des enjeux de la formation de base en entreprise.
- Des rencontres entre les organismes collecteurs, leurs adhérents et les ateliers de formation PREFOB seront également organisées tout au long de cet événement.

L'objectif de ces temps forts est de mettre en lumière les enjeux liés à la formation de base en entreprise ainsi que les possibilités de formation mise en place dans le cadre du PREFOB.

Ainsi, le Programme Régional d'Education et de Formation de Base (PREFOB) rassemble depuis 2007 des partenaires publics et privés sous l'égide de M. le Préfet, et a permis l'ouverture d'une offre de formation pour les salariés en difficultés avec les savoirs de base. Depuis 2008, les entreprises guyanaises ont la possibilité d'améliorer les compétences de leurs salariés, à savoir :

- La communication en français (à l'écrit et à l'oral),
- La culture mathématique et informatique,
- Et toute une méthodologie dans l'apprentissage pour permettre au salarié d'être plus à l'aise à son poste de travail mais également dans sa vie quotidienne.

Dans un contexte local où 51% des actifs n'ont aucune qualification, la formation de base en milieu professionnel permet d'augmenter la compétitivité des entreprises, de gagner du temps, de baisser les coûts. La formation peut être une ouverture vers une formation qualifiante. Le coût direct de la formation est entièrement pris en charge par les organismes collecteurs réuni à cette occasion.

## Les temps forts de l'événement

Le Centre de Ressource Régional du PREFOB organise des journées de mobilisation pour la formation de base en entreprise du 8 au 12 mars 2012. Ce temps fort régional est l'occasion d'accueillir Hervé FERNANDEZ, Directeur de l'Agence National de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) ainsi que les représentants nationaux et locaux des organismes collecteurs de la taxe professionnelle (OPCA). Les différents partenaires du PREFOB, l'ANLCI et la délégation des OPCA s'associe afin de sensibiliser un maximum de professionnels sur la formation de base en entreprise à travers différentes rencontres.

Cet événement débutera le 8 mars de 9h30 à 12h30 à la salle de l'IGRC par une réunion d'échange d'expériences en matière de lutte contre l'illettrisme par les représentants nationaux des OPCA. Ce sera l'occasion pour Hervé FERNANDEZ de présenter la Charte des Bonnes Pratiques de l'ANLCI et de proposer une signature de cette Charte aux Organismes collecteurs implantés en Guyane.

L'après-midi sera consacré à une réunion de présentation du référentiel des compétences clés en situation professionnelle par Hervé FERNANDEZ qui mettra en lumière l'importance de la maîtrise des compétences de base pour les actifs. Cette présentation se déroulera de 14h30 à 17h dans la salle de l'IGRC.

Sur l'invitation de Monsieur le Préfet, le vendredi 9 mars de 17h30 à 19h30 réunira les partenaires sociaux pour une conférence-débat autour des enjeux de la formation de base en entreprise en Guyane à l'auditorium de l'IGRC.

Cette manifestation se clôturera par une réunion d'échange entre les membres du Comité de Pilotage du Programme Régional d'Education et de formation de base et les membres de la délégation le lundi 12 mars dans les locaux du Centre de Ressources PTREFOB.

A noter que des rencontres seront organisées sur tout le territoire entre les organismes collecteurs de la taxe professionnelle, leurs adhérents ainsi que les équipes des ateliers de formation de base PREFOB.

## Formations et financements : quels avantages pour l'entreprise ?

Depuis 2007, des formations aux savoirs de base sont proposées aux entreprises. Les coûts directs de la formation sont pris en charge à 100% et ceci, grâce à un accord avec les organismes collecteurs de la taxe professionnelle. L'AGEFOS-PME Guyane, Constructys Antilles-Guyane, le FAF Pêche, Habitat formation, Uniformation, FAFSEA, VIVEA, l'AGEFIPH Antilles-Guyane et le CNFPT pour les collectivités locales, financent des formations qui ont lieu dans les organismes habilités. Les solutions de formation proposées sont nombreuses et s'adaptent au maximum aux contraintes du monde professionnel.

La prise en charge comprend les frais de formation, c'est-à-dire les coûts pédagogiques. Les organismes financeurs proposent des solutions de prise en charge adaptée à chaque entreprise ou association. Afin de profiter des avantages, la structure doit être adhérente à l'un des organismes collecteurs partenaires, et à jour de ses cotisations. Le dossier de prise en charge est monté par le centre de formation et l'entreprise qui est en contact direct avec les organismes collecteurs.

Le contenu de la formation est en adéquation avec le poste de travail occupé par le futur stagiaire de la formation professionnelle. Pour ce faire, l'équipe de formateurs construit le parcours pédagogique avec le responsable de ressources humaines. Il s'appuie sur des documents authentiques que l'entreprise met à sa disposition. La formation est divisée en temps de travail en petit groupe (10 personnes maximum) et en temps de travail personnalisé. Les formations sont dispensées par des formateurs professionnels.

Le déroulement de la formation est adapté aux contraintes de la structure. Les cours peuvent se dérouler sur le site de l'entreprise si plusieurs salariés sont formés. Le centre de formation propose alors un programme spécifique à l'entreprise. Sinon, les cours sont dispensés dans les locaux du centre de formation.

Les formations ont lieu pendant et hors du temps de travail avec l'accord du salarié. Les formateurs proposent alors des cours en fin de journée et le samedi matin à condition de réunir au moins 5 personnes. Par exemple, un salarié du bâtiment peut continuer à occuper son poste et être libéré une heure plus tôt chaque soir ou chaque matin pour aller en cours. Autre exemple, une entreprise qui est tributaire du temps, peut fixer une session de formation pendant la saison des pluies car elle sait que son activité sera ralentie. Dans ce cas là, le centre de formation proposera par exemple une action intensive sur 3 semaines.

## Les enjeux de la formation de base en entreprise

**Les compétences de base au travail regroupent l'ensemble des savoirs de base (lecture, écriture, mathématiques, parler le français) mais aussi l'ensemble des capacités à comprendre, analyser et utiliser les informations, résoudre des problèmes, prendre des décisions, organiser et planifier, s'adapter et travailler en équipe, atteindre des objectifs et gérer son emploi.**

Les entreprises, sur des marchés de plus en plus concurrentiels doivent être compétitives et réactives. Avoir des salariés qui maîtrisent les compétences de base permet de :

- **Gagner du temps** : comprendre vite le travail demandé, meilleure circulation de l'information.
- **Gagner en qualité** : meilleure utilisation des équipements, moins de gaspillage.
- **Mieux communiquer** pour travailler en équipe et améliorer les contacts avec la clientèle.
- **Gagner en productivité** : la production s'améliore, augmente (temps, qualité, autonomie, travail d'équipe) pour un temps de travail identique.
- **Mettre en place plus facilement les changements** : les employés deviennent acteurs des changements, ils comprennent le besoin d'évoluer.
- **Mieux répondre à la clientèle** : ils pourront communiquer avec tous les employés !

Les compétences de base sont un préalable à des formations techniques, et nécessaires à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

En Guyane, 54% des actifs ont un niveau de qualification inférieur au niveau V et n'ont aucun diplôme. L'élévation du niveau général de connaissances de la population et l'accès à la qualification du plus grand nombre est une condition nécessaire à l'essor économique et au développement durable de notre région.

## L'action du PREFOB en matière de formation de base

Le Programme Régional d'Education et de Formation de Base (PREFOB), est un programme partenarial, coordonné, qui vise au développement des savoirs et compétences de base (linguistique, mathématiques, apprendre à apprendre.....) à destination des habitants de Guyane. Ce programme se déroule sur une période de 7 ans : de 2007 à 2013. Les actions de formation ont lieu sur l'ensemble du département. Les organismes qui proposent les formations ont été choisis par appel à projets.

Le Programme est composé de trois dispositifs :

- *Savoirs et Cultures* pour l'accès de tous à l'éducation de base et le renforcement de la cohésion sociale,
- *Travailler et Apprendre* pour l'augmentation du niveau général de qualification des travailleurs.
- *Apprendre en zone rurale* pour l'accès des zones les plus éloignées à la l'éducation de base et à l'animation.

Le PREFOB existe grâce à une mise en réseau des partenaires publics et privés. Le réseau des commanditaires présidé par le Préfet de Guyane, pilote le PREFOB, coordonne les financements et donne les orientations de travail. Ces partenaires sont :

- La Préfecture de Région,
- Le Conseil Régional,
- Le Conseil Général
- L'agence Départementale d'Insertion,
- Le Rectorat,
- La Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,
- La Direction Départementale Jeunesse, des Sport et de la Cohésion Sociale,
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- Le Pôle Emploi
- L'AGEFOS-PME et l'AREF BTP
- L'AGEFIPH
- Le CNFPT

L'ensemble du programme est financé avec la participation du Fonds Social Européen.

Le centre régional de ressources Kaleda assure l'accompagnement et l'animation de l'ensemble des actions menées sur le terrain, appuyé par les pôles locaux d'animation. Les pôles d'animation interviennent sur l'ensemble du littoral. Ils structurent et animent un réseau de proximité et sont également chargés de la communication sur les formations proposées par le programme.